



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Lieu : 7 bld de la Trouillette – SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date de publication : 18 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 45

Présents : Daniel JOLLIT, Laurent BALOGE, Sabrina GENAUZEAU, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Virginie FAVIER, Bernard COMTE, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Jérôme BILLEROT, Marie-Claude PAPET, Joël COSSET, Laëtitia HAMOT, Yannick MAILLOU, Sophie FAVRIOU, Sébastien FORTHIN, Marie-Laure WATIER, Alain BORDAGE, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Marie NAUDIN, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Tony CHEYROUSE, Dominique ANNONIER, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Régis BILLEROT, Didier PROUST, Michel RICORDEL, Johanny HU.

Pouvoirs : Christian HERAUD donne pouvoir à Marie-Laure WATIER, Corinne PASCHER donne pouvoir à Corinne GUYON, Daniel PERGET donne pouvoir à Michel RICORDEL.

Excusée : Liliane ROBIN

Président de séance : Daniel JOLLIT

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX



DE-2025-11-09 TARIFS VENTE D'EAU- 2026

Rapporteur : Michel CHANTREAU

Monsieur le Président de la régie eau potable expose au Conseil de Communauté l'avis du conseil d'exploitation quant à la fixation des tarifs de l'eau en 2026.

A ce titre, le conseil d'exploitation prescrit une augmentation des tarifs 2026 de 5% comme suit :

① - Tarif Domestique :

- *Abonnement annuel/compteur :*

(en cas de mouvements d'abonnés, l'abonnement sera facturé au prorata du temps passé)

Diamètre 15 & 20	71.00 € HT
Diamètre 25 & 32	118.00 € HT
Diamètre 40	188.00 € HT
Diamètre 50	315.00 € HT
Diamètre 65	435.00 € HT
Diamètre 80	607.00 € HT
Diamètre 100	785.00 € HT

- *Prix de vente du m3 d'eau* : 2.06 € HT le m3
(augmenté du taux de la TVA en vigueur au jour de la facturation) auquel s'ajoutera :
- La redevance « consommation d'eau potable »
 - Le tarif est fixé par l'agence de l'eau à 0.32 € HT/m3
- La redevance pour performance « des réseaux d'eau potable »
 - Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau à 0.10 € HT/m3
 - Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité.
Il est égal au tarif de base multiplié par le coefficient de modulation calculé à 0.2 pour 2026.
 - Soit un tarif de 0.02 € HT/m3

- Frais ponctuels :
 - Frais de dossier ou de souscription : 18.00 €HT
 - Frais de résiliation : 18.00 €HT
 - Frais d'ouverture de branchement : 49.00 €HT (déplacement au bordereau)
 - Frais de visite de contrôle des installations utilisant une autre ressource : 120.00 €HT

④ - **Tarif Industriel :**

- Abonnement annuel/compteur (simple ou combiné) : 50 400 € HT
(en cas de mouvements d'abonnés, l'abonnement sera facturé au prorata du temps passé)
- Prix de vente du m3 d'eau : 1.11 € HT le m3
(augmenté du taux de la TVA en vigueur au jour de la facturation) auquel s'ajoutera les Redevances « consommation d'eau potable » et performance « des réseaux d'eau potable »

④ - **Tarif Vente en gros SERTAD :**

- Prix de vente du m3 d'eau : 0.84 € HT le m3

④ - **Tarif Vente en gros SPL des Eaux du Cébron :**

- Prix de vente du m3 d'eau :
 - Minimum sanitaire : 0.339 € HT le m3
 - Au-delà : 0.830 € HT le m3

④ - **Tarif Vente en gros Sertad – Commune de Prailles – La Couarde :**

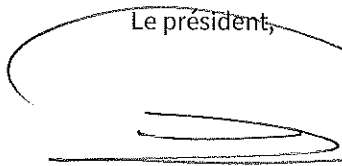
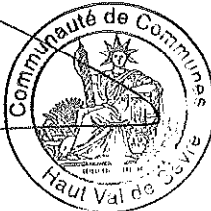
- Prix de vente du m3 d'eau : 0.93 € HT le m3

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie Eau Potable en date du 27.11.2025,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- DE FIXER les tarifs eau 2026 comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le président,

Le/la secrétaire de séance,

